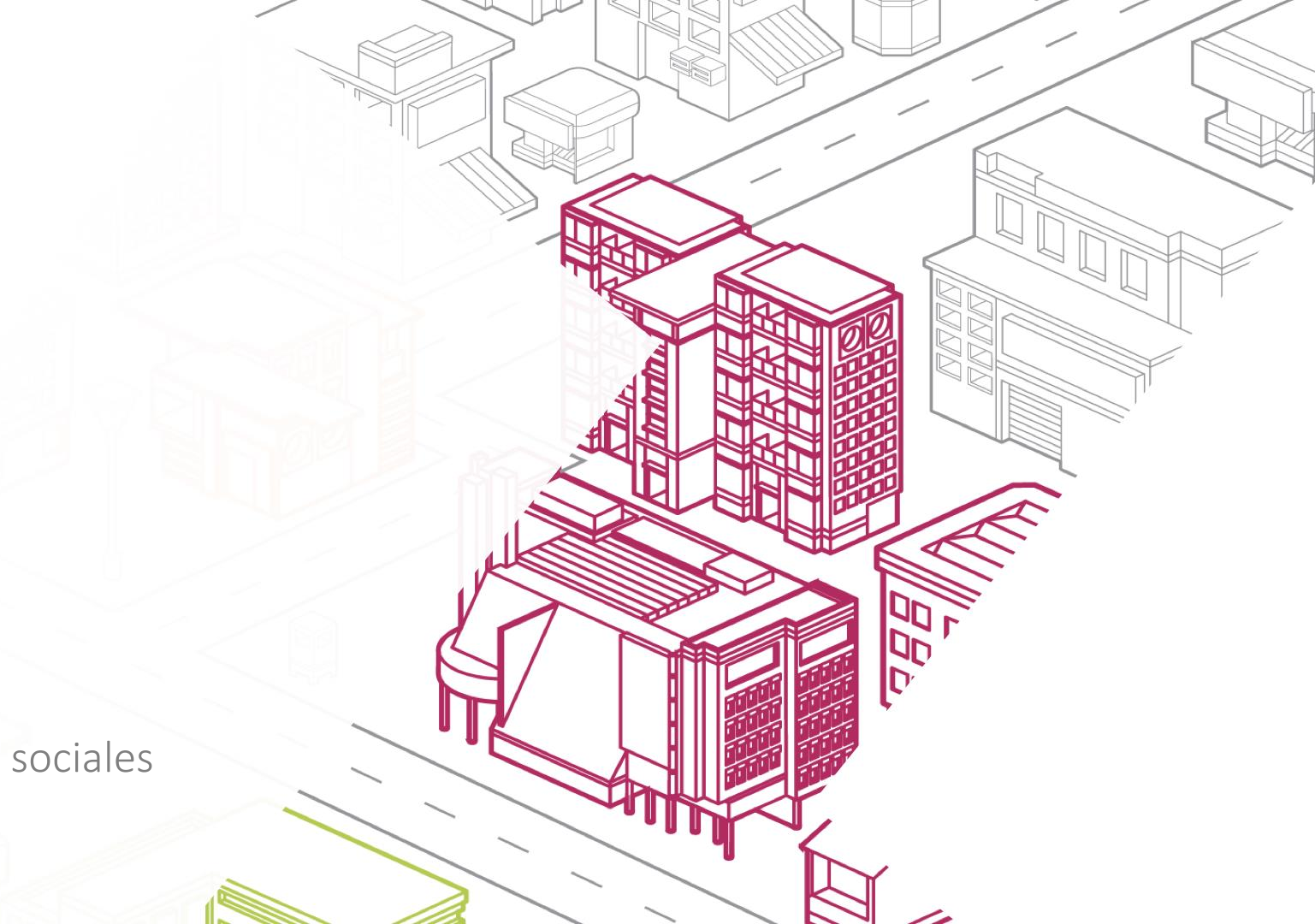




**FORUM**  
**IMMOBILIER**

CHARLEROI SUD-HAINAUT

Les clauses sociales

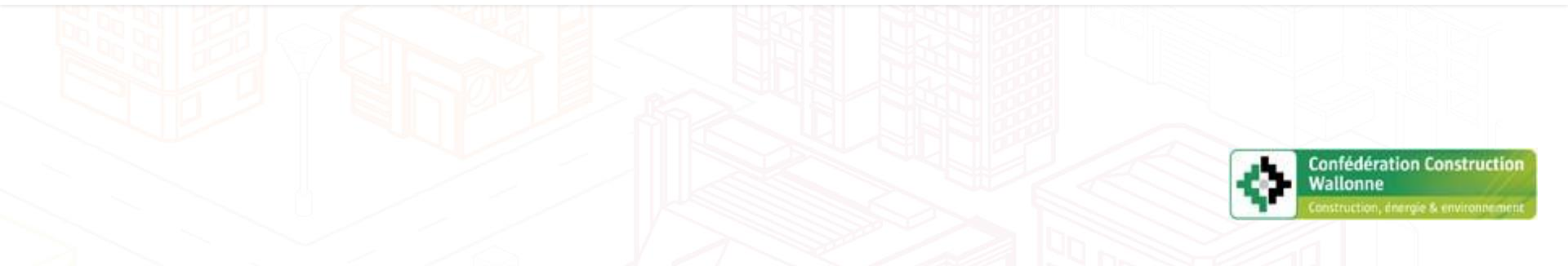




**FORUM**  
**IMMOBILIER**  
CHARLEROI SUD-HAINAUT

# Les clauses sociales en Wallonie

Charlotte Hanquet - Facilitatrice de clauses sociales entreprises CCW





# Une clause sociale, c'est quoi?

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

*Les clauses sociales =*

- *Stipulations contractuelles du CSCH*
- *Objectif : réaliser, dans le cadre du marché, un effort de formation et/ou d'insertion socioprofessionnelle centré sur un public fragilisé, « éloigné » de l'emploi*



## Contexte

### Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- **2011** : Décision politique d'insérer des clauses sociales dans cadre de l'alliance emploi-environnement
- **2013** : Circulaire intégrant les clauses sociales dans une politique d'achat durable en matière de marchés publics
- **2015** : Intégrer dans le plan Marshall 4.0 : clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés de bâtiments



# Pourquoi insérer une clause sociale?

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- Offrir une expérience professionnelle à des publics fragilisés
- Permettre l'intégration socioprofessionnelle des travailleurs handicapés
- Permettre aux entreprises du secteur de trouver des futurs travailleurs
- Lutter contre le chômage en Wallonie



# Pourquoi insérer une clause sociale ?

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- Outil de lutte contre le dumping social

Opportunité d'insérer des balises pour lutter contre le dumping social:

- Valorisation des stagiaires déjà présents en entreprise
- Exigence de la langue pour l'encadrement des stagiaires, les documents
- ...

Constats sur le terrain



# Cadre réglementaire

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- Quartiers en transition au-delà d'1,5 million de travaux
- Programme PIVERT au-delà d'1,5 million de travaux
- GW 28/04/2016 :  
Tout marché de travaux d'un montant > à 1 million € HTVA (PA régionaux)
- Dans tous marchés de travaux qui ont des objectifs sociétaux



# 3 types de clauses sociales

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- Clause sociale flexible
- Clause sociale formation
  - => 2 clauses en condition d'exécution :
    - Pouvoir adjudicateur : choix d'un type de clause sociale à insérer dans CSCH
    - Entreprise adjudicataire : obligation d'exécuter la clause sociale sur le chantier sous peine de sanction spéciale
- Réservation de marché
  - => Clause en condition d'attribution





# Clause sociale flexible ou de formation

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

Si clause sociale flexible dans CSCH => Impose à l'entreprise adjudicataire de réaliser sur le chantier:

- Soit actions de formation professionnelle (Nombre d'heures)
- Soit sous-traitance à une EESI (% du montant du marché)
- Soit combinaison



*L'entreprise adjudicataire choisit la manière d'y répondre !!!*

Si clause sociale formation dans CSCH => impose à l'entreprise adjudicataire de réaliser sur chantier:

- Actions de formation professionnelle



# Indications dans le CSCH

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- ✓ Valorisation des efforts de formation déjà en cours en entreprise
- ✓ Choix des contrats de formation parmi une liste de dispositifs de formation éligibles
- ✓ Conditions d'exécution indiquées dans le CSCH par le pouvoir adjudicateur :
  - Indications générales à copier/coller
  - Indication de l'effort de formation (fixé en nombre d'heures) et/ou de sous-traitance à l'économie sociale (% du montant initial) en fonction du marché
- ✓ Poste spécifique dans le métré non soumis à la concurrence et chiffré (coût maximal de la clause sociale)





# Quid en cas d'inexécution?

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- Si exécution  $<$  à 10% (= inexécution totale)  
=> pénalité spéciale de 5% du montant initial du marché
- Si exécution  $>$  à 10% mais  $<$  à 90% (= inexécution partielle)  
=> pénalité spéciale de 0,075% du montant initial du marché, au prorata de l'inexécution
- Si exécution  $>$  à 90% (= exécution totale)  
=> Réception d'une attestation de bonne exécution



# Des questions ... des facilitateurs !

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

Le réseau des facilitateurs de clauses sociales : un atout !

Animé par le SPW - Département développement durable et Direction des marchés publics

- Des facilitateurs pour les pouvoirs adjudicateurs : UVCW, SWL, SPW
  - Des facilitateurs pour les auteurs de projets : UWA
  - Des facilitateurs pour les entreprises : CCW, SAW-B
- ⇒ En concertation avec les opérateurs de formation et l'enseignement (Forem, Ifapme, FWB, FFC)
- ⇒ Rôle : création d'outils pratiques, solutionner des cas spécifiques, faire évoluer le dispositif en fonction des réalités de terrain, etc.



## Rôle du facilitateur clauses sociales entreprises « classiques »

Clauses sociales dans les marchés publics wallons

- Informer sur les clauses sociales, les modalités d'exécution insérées dans CSCH, les obligations légales, etc.
- Conseiller quant à la manière de répondre à la clause sociale selon les besoins du marché et de l'entreprise
- Aider dans la recherche de stagiaires et/ou d'EESI
- Faciliter les démarches administratives
- Accompagner pour toutes difficultés
- Etc.



**FORUM**  
**IMMOBILIER**  
CHARLEROI SUD-HAINAUT

Merci pour votre attention...

Des questions?



Charlotte Hanquet – Facilitatrice clauses sociales entreprises

[clausessociales@ccw.be](mailto:clausessociales@ccw.be) – 02/545 59 55

Plus d'informations ... Consultez le guide clauses sociales disponible sur le portail des marchés publics